

## INTRODUCTION

Ce chapitre comprend quatre rubriques :

- a) Les trois premières donnent les caractéristiques physiques des aérodromes susceptibles d'être utilisés au Maroc ainsi que toutes les facilités et commodités qui y sont éventuellement offertes.
- b) La quatrième contient les caractéristiques des feux aéronautiques au sol et des feux maritimes susceptibles d'intéresser les navigateurs aériens.

Ces rubriques sont présentées sous forme de tableaux :

- AGA. 1 : Liste des aéroports internationaux et douaniers.
- AGA. 2 : Description détaillée des aéroports ouverts au transport Aérien.
- AGA. 3 : Liste des aérodromes ouverts à la Circulation Aérienne Publique par Arrêté NR 704-69 du 31/10/69.
- AGA. 4 : Liste des feux aéronautiques et maritimes avec leurs caractéristiques.

### NOTE SUR LES FEUX AERONAUTIQUES

Les feux aéronautiques au sol comprennent :

- a) Des feux à éclats donnant un ou plusieurs faisceaux tournants à faibles divergences latérales.
- b) Des feux à éclipses où le rythme est produit par l'éclipse de la source lumineuse. Ces feux émettent un signal déterminé ( lettre de l'alphabet morse en général).

Les feux maritimes intéressant la navigation aérienne comportent des feux fixes, des feux occultation et des feux à éclats.